AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0158
FR0000120859-FS0067

27 janvier 2014

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IMERYS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 24 janvier 2014, la société Prudential Plc (Laurence Pountney Hill, Londres, EC4R OHH, Royaume-Uni) a déclaré[1], à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés de gestion qu'elle contrôle[2] :

- le 28 mars 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société IMERYS et détenir, directement et indirectement, à cette date, 4 949 586 actions IMERYS représentant autant de droits de vote, soit 6,55% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[3] ;

- le 1er juillet 2013, le seuil de 5% du capital de la société IMERYS et détenir, directement et indirectement, à cette date, 3 768 169 actions IMERYS représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,18% des droits de vote de cette société[4].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions IMERYS sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, directement et indirectement, au 24 janvier 2014, 1 062 621 actions IMERYS représentant autant de droits de vote, soit 1,39% du capital et 0,89% des droits de vote de cette société[5].

[1] Par l'intermédiaire de sa filiale M&G Investment Management Limited agissant au nom et pour le compte de Prudential Plc.
[2] A savoir les M&G Group Limited, M&G Investment Management Limited, M&G Limited et M&G Securities Limited agissant indépendamment de la société qui les contrôle au plus haut niveau à savoir Prudential Plc.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 75 509 132 actions représentant 99 146 658 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 75 579 052 actions représentant 118 573 513 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Sur la base d'un capital composé de 76 238 264 actions représentant 119 643 619 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.